



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2026-035

PUBLIÉ LE 3 MARS 2026

# Sommaire

## **ARS /**

R53-2025-12-30-00006 - 290005792 2025 12 30 BREST (8 pages) Page 3

## **Bretagne09 - Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest /**

R53-2026-02-18-00005 - Délégation de signature PA (8 pages) Page 12

R53-2026-02-18-00006 - Délégation signature OS (17 pages) Page 21

## **Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /**

R53-2026-02-27-00002 - Arrêté modifiant la composition du comité paritaire régional de l'Agence nationale des conditions **??** de travail (ANACT) en Bretagne **??** (2 pages) Page 39

ARS

R53-2025-12-30-00006

290005792 2025 12 30 BREST



Délégation départementale du Finistère  
Département offre de soins, autonomie et prévention



DÉPARTEMENT  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed

## ARRETE

**portant modification de l'article 4 de l'arrêté en date du 20/10/2025 portant extension non importante de 2 places de la capacité de l'équipe spécialisée Alzheimer à domicile (ESAD) rattachée au service autonomie aide et soins (SAAS) géré par ALV'HEOL situé à BREST et portant la capacité à 157 places**

**FINESS : 290005792**

**La Directrice générale de  
l'agence régionale de santé de Bretagne,**

**Le Président du Conseil départemental du  
Finistère,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et service médico-sociaux ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D312-0-1 à D312-10 relatifs aux prestations délivrées ;
- D312-10-01 à D312-176-4-26 relatifs aux conditions minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements ;
- D313-7-2 relatif au délai de caducité ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 135 ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu la loi n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025 ;

Vu le Projet Régional de Santé de l'ARS Bretagne arrêté le 27 octobre 2023 ;

Délégation départementale du Finistère  
5, venelle de Kergos  
29324 QUIMPER Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



Conseil départemental du Finistère  
32 boulevard Duplex  
CS 29029  
29196 Quimper Cedex  
02.98.76.20.20  
[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)



Vu la délibération du 01/07/2021 portant élection de Monsieur Maël DE CALAN à la Présidence du Conseil départemental du Finistère ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 portant délégation de signature du Président du Conseil départemental à Monsieur Bernard GOALEC, Conseiller départemental, en matière de personnes âgées ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Véronique SOLERE en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à compter du 25 août 2025 ;

Vu la décision du 25 août 2025 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 10/10/2022 portant extension non importante de 2 places de la capacité de l'équipe spécialisée Alzheimer à domicile (ESAD) rattachée au SAAS de Brest géré par Alv'heol situé à Brest ;

Vu l'instruction N°DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2025/66 du 27 mai 2025, qui définit le cadre de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux, prévoit la création de places en équipes spécialisées Alzheimer (ESA) dans le cadre du financement de la préfiguration d'une stratégie relative aux maladies neurodégénératives (MND) ;

Considérant la nécessité de mise en conformité de l'arrêté portant extension de 2 places non importante de la capacité de l'équipe spécialisée Alzheimer à domicile (ESAD) de Brest rattachée au SAD géré par Alv'héol situé à Brest ;

#### **ARRETEMENT :**

##### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 4 de l'arrêté du 20/10/2025 portant extension non importante de 2 places de la capacité de l'équipe spécialisée Alzheimer à domicile (ESAD) rattachée au SAAS de Brest géré par Alv'heol situé à Brest est modifié afin de mise en conformité l'arrêté d'autorisation du SAAS de Brest.

##### **Article 2 :**

L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

<b>Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) :</b> ALV'HEOL <b>Adresse :</b> 5, rue de Portzmoguer CS 92219 29219 BREST CEDEX 2 <b>N° FINESS :</b> 290007574 <b>SIREN :</b> 775576549 <b>Code statut juridique :</b> 47 Société Mutualiste
--

**La capacité totale de l'établissement est fixée à 157 places, réparties de la façon suivante :**

**Etablissement principal :**

<b>Raison sociale de l'établissement (ET) :</b> SAAS Alv'héol <b>Adresse :</b> 2, rue Georges Sand 29200 BREST <b>N° FINESS :</b> 290005792 <b>SIRET :</b> 77557654900346
--

Délégation départementale du Finistère  
5, venelle de Kergos  
29324 QUIMPER Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



Conseil départemental du Finistère  
32 boulevard Duplex  
CS 29029  
29196 Quimper Cedex  
02.98.76.20.20  
[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)



**Code catégorie :** 209 Service autonomie aide et soins (SAAS) "SAD mixte"  
**Code MFT :** 09 - ARS/PCD Mixte HAS

*Activité médico-sociale 1*

**Code discipline :** 357 - Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation  
**Code activité :** 16 Prestation en milieu ordinaire  
**Code clientèle :** 436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées  
**Capacité :** 14

*Activité médico-sociale 2*

**Code discipline :** 358 - Soins infirmiers à Domicile  
**Code activité :** 16 Prestation en milieu ordinaire  
**Code clientèle :** 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)  
**Capacité :** 141

*Activité médico-sociale 3*

**Code discipline :** 358 - Soins infirmiers à Domicile  
**Code activité :** 16 Prestation en milieu ordinaire  
**Code clientèle :** 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)  
**Capacité :** 2

*Activité médico-sociale 4*

**Code discipline :** 469 – Aide à domicile (uniquement pour les SPASAD) capacité 0  
**Code activité :** 16 Prestation en milieu ordinaire  
**Code clientèle :** 700 Personnes Agées (Sans Autre Indication)  
**Code clientèle :** 010 Tous Types de Déficiences Pers.Handicap.(sans autre indic.)

**Article 3 :**

Au regard des dispositions de l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, cette extension de moins de 30 % de la capacité ne donnera pas lieu à une visite de conformité. Le titulaire de l'autorisation devra cependant transmettre aux autorités compétentes avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée, une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

**Article 4 :**

Il est rappelé que l'autorisation est accordée pour 15 ans depuis la date de renouvellement de l'autorisation de la structure soit le 3/01/2017. Le renouvellement, total ou partiel, de l'autorisation est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions définies par le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

Délégation départementale du Finistère  
5, venelle de Kergos  
29324 QUIMPER Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



Conseil départemental du Finistère  
32 boulevard Duplex  
CS 29029  
29196 Quimper Cedex  
02.98.76.20.20  
[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)



**Article 5 :**

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente concernée. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de cette dernière.

La présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, <https://www.telerecours.fr/>, ou postale, 3 Contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

**Article 6 :**

Le Directeur de la délégation du Finistère de l'ARS, la directrice générale des services et le gestionnaire du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le

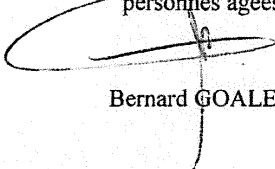
**3 0 DEC. 2025**

P/ La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,

Pour le Président et par délégation,  
Le conseiller départemental en charge de la politique  
personnes âgées

La Directrice Générale Adjointe  
Agence Régionale de Santé Bretagne

*pour interim*  
Anne-Briac BILI

  
Bernard GOALEC

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

00 136 00

Agence Régionale de Santé Bretagne  
15, rue de la République  
56000 BREST

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la  
Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2026-02-18-00005

Délégation de signature PA



**DECISION n° 06-2026**

**Portant subdélégation de pouvoir adjudicateur aux agents de la direction interrégionale de  
de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la justice pénale des mineurs et notamment ses articles R 241-3 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 modifié par l'Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 nommant Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille et Vilaine

Vu l'arrêté du garde des sceaux, Ministre de la Justice du 14 août 2025 chargeant par intérim Madame Sophie du MESNIL-ADELE des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à Madame Sophie du MESNIL-ADELEE directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeune du Grand Ouest par intérim sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", "363"compétitivité", et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

## ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est accordée aux agents placés sous mon autorité dont la liste figure en annexe 1, à l'effet de signer des marchés publics, dans la limite des montants indiqués dans ladite annexe. Cette liste sera actualisée au fur et à mesure des changements d'affectation des personnels.

Article 2 : La directrice interrégionale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La présente décision entre en application dès sa publication.

Article 3 : En application des dispositions des articles L411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

d' un recours administratif gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le Ministre de la justice;

d' un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes le 18 février 2026

La directrice interrégionale  
de la protection judiciaire Jeunesse par intérim

  
Sophie du MESNIL-ADELEE

ANNEXE 1

**Relative à la décision de subdélégation de Pouvoir Adjudicateur**

Les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions, représentent le pouvoir adjudicateur et signent à cet effet les marchés publics dont la nature et le montant sont définis ainsi qu'il suit

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
	Service RH	Mélanie ROQUES	Directrice ressources humaines	Montant illimité
	Service RH	Mathieu HEDIER SIKSIK	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	40 000
	DEPAFI	Soizick MASSE-POLLET	Directrice de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et	Montant illimité
	DEPAFI	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Pierre LE GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Giuseppe INTILI	Contrôleur interne financier	2 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Gestionnaire Immobilier	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Gestionnaire immobilier	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire	2000
	Direction territoriale Calvados Manche - Orne	DT	M Thierry CARPENTIER	DT
DT		Mme Cécile LHERAULT	DTA	8 000
DT		Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO DE CAEN	STEMO Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service	4 000
	UEMO CAEN 1		Responsable d'Unité Educative	500

	UEMO CAEN 2	M Jean-Mathieu BANTAS	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI DE CAEN	EPEI Caen	Mme Lauren ORTOLLAND	Directrice de Service	4 000
	UEAJ d'HEROUVILLE	Mme Christelle GRATIEN	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEHC CAEN	M Jean-Charles MESLIER	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD CAEN	M. Azouz ACHOUCHI	Responsable d'Unité Educative	1 000
STEMO DE L'ORNE		Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service	4 000
	UEMO ALENCON EST	M. Yoann TOURGIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ALENCON OUEST	M Frédéric GAUTIER	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO DE LA MANCHE		Mme Aurélie VAUDREVILLE Mme Christelle COTREL à partir du 2 mars 2026	Directrice de Service	4 000
	UEMO de CHERBOURG	M Richard CORNILLE	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO de COUTANCES		Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	DT	Mme Khaddouj MOUGLI	Directrice Territoriale	8 000
		M. Fabrice DROUELLE	Directeur Territorial Adjoint	8 000
		Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO LA ROCHE-SUR-YON - ST-NAZAIRE		Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service	4 000
	UEMO LA ROCHE SUR YON	M. Patrice SACEDA	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ST NAZAIRE	Mme Anne LE BERT	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO de NANTES		Mme Ingrid BENARD	Directrice de Service	4 000
	UEMO NANTES 1	M. Célestin CARON	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO NANTES 2	Mme Virginie DELESSE	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO NANTES 3	Mme Isabelle BOCQUIER	Responsable d'Unité Educative	500
STeI de REZE		Mme Karine MARTINET	Directrice de Service	4 000
	UEAJ	M. José GUILLON	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ		Responsable d'Unité Educative	1 000
EPE NANTES		Mme Sandra AGUENIHANAÏ	Directrice de Service	4 000
	UEHC LA ROCHE SUR YON	M Mathias GREFFE assure l'intérim	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD TERRITORIALE	M Fabrice DELAGE	Responsable d'Unité Educative	1 000
SÉ EPM Orvault		Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service	4 000
	SEEPM Orvault	Mme Séverine DURET	Responsable d'Unité Educative	500
		M. Vincent CORNUAULT	Responsable d'Unité Educative	500
		M. David BESSON	Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Maine et Loire Sarthe - Mayenne	DT	M. Benoit HERVOUET	Directeur Territorial	8 000
		Mme Marie-Laure TENAUD	Directrice territoriale adjointe	8 000
		Mme Aurore GUIVARCH	Responsable d'appui au pilotage territorial	4 000
STEMO ANJOU MAINE		Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service	4 000
	UEMO ANJOU OUEST	Mme Christelle JOUIN	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ANJOU EST	M. Franck PETIT	Responsable d'Unité Educative	500
	UEAJ ANGERS	M. Jean-Luc FORTIN	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEMO LAVAL	Mme Peggy ADAM	Responsable d'Unité Educative	500
STEMOI Sarthe		Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service	4000
	UEMO LE MANS	Mme Brigitta ASSEF GIOVANNELI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LE MANS SUD	M. Clément JAMOIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEAJ LE MANS	M Salah MOUMNI	Responsable d'Unité Educative	1000
EPE ANJOU MAINE		M. Said BELGANA	Directeur de Service	4 000
	UEHC LES PONTS DE CE	Mme Marie BASTIDE	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD LE MANS	Mme Lorelei KROLIKOWSKI	Responsable d'Unité Educative	1 000

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	DT	Mme Vanessa GOUSSE	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Stéphanie MULLIER	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO RENNES		M. Benoit ROCHEE	Directeur de Service	4 000
	UEMO RENNES Sud	Mme Laurence PELERIN	Responsable d'Unité	500
	UEMO RENNES	M. Alain GUENE	Responsable d'Unité	500
	UEMO RENNES Est	Mme Corinne PIOT	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO ARMORIQUE		Mme Mélanie AUGUSTO	Directrice de Service	4 000
	UEMO SAINT- BRIEUC	Mme Annaïck BURBAN	Responsable d'Unité Educative missionnée	500
	UEMO SAINT- MALO	M Maxime DENOT	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO GUINGAMP	Véronique MAHIEU-MUSART	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI RENNES	UEHC RENNES	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service	4 000
	UEHC RENNES mission HD	M. Guillaume ETESSE	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEAJ RENNES	Mme Marina DUAULT	Responsable d'Unité Educative	1000
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Finistère - Morbihan	DT	Mme Patricia ROYER	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Anne-Laure MINERY	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Marie-Sophie LAPOUS	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO BREST- QUIMPER		Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service	4 000
	UEMO BREST		Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO QUIMPER	Mme Sakina DOU	Responsable d'Unité Educative	500
STEMOI VANNES- LORIENT		Mme Françoise SANHA	Directrice de Service	4 000
	UEMO VANNES	Mme Myriam CARIMALO	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LORIENT	Mme Caroline CHAMBY (par intérim)	Responsable d'Unité Educative	500
EPEi de LORIENT		Mme Christine HUIBAN	Directrice de Service	4 000

	UEHC de LORIENT	M Sébastien DELAGE	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ de LORIENT	Mme Elodie AMORIM DANTAS	Responsable d'Unité Educative	1 000
EPE de QUIMPER		M. Stéphane GUILLERM	Directeur de Service	4 000
	UE-CER COMBRIT		Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD de QUIMPER	Mme Marysa LEGUEN	Responsable d'Unité Educative	1 000
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Montant</b>
Direction territoriale Seine-Maritime - Eure	DT	M Laurent PINLOCHE	Directeur Territorial	8 000
		Mme Barbara SOREL	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Sylvie TISNE	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO de ROUEN - DIEPPE		M. Jimmy ANNET	Directeur de Service	4 000
	UEMO ROUEN NORD	Mme Carine TUAL	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ROUEN SUD	M. Gérald LAMOUR	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO de DIEPPE	M. Fethi GHALEM	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO LE HAVRE		Mme Emma BERENGER	Directrice de Service	4 000
	UEMO LE HAVRE NORD	Monsieur Said MEBARKI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LE HAVRE SUD	M. Yann TROUPLIN	Responsable d'Unité Educative	500
EPEi de ROUEN		Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service	4 000
	UEHC de ROUEN	Mme Béatrice ALLIRAND	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD de ROUEN	Mme Anne GEORGE	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ de Rouen	Mme Charlotte ANGONIN	Responsable d'Unité Educative	1000
STEMO Evreux		Madame Fairouz GACHI	Directrice de Service	4 000
	UEMO EVREUX	Mme Samia EL MATTAR en CLM – RUE MISSIONNE Guillaume MATHOUX	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO VAL de REUIL	M. Nicolas PERZO-PIEL	Responsable d'Unité Educative	500
EPE EVREUX		M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service	4 000
	UEHC EVREUX	Mme GOUAY	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UE CER EVREUX	M. Abdelhakim RAHMOUN	Responsable d'Unité Educative	1 000

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la  
Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2026-02-18-00006

Délégation signature OS



**DÉCISION n° 05-2026**

**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**La directrice interrégionale  
de la protection judiciaire de la jeunesse par intérim  
du Grand Ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 modifié par l'ordonnance n°2012-351 du 12/03/2012 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 nommant Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille et Vilaine

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 14 août 2025 chargeant par intérim Madame Sophie du MESNIL-ADELEE, des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 portant délégation de signature financière à Madame Sophie du MESNIL-ADELEE directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeune du Grand Ouest sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", 363 "compétitivité" et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

DECIDE

**Article 1 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget du ministère de la justice (programme 0182) aux agents de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest dont les noms suivent :

- ⇒ Madame Mélanie ROQUES, conseiller d'administration, directrice des ressources humaines ;
- ⇒ Madame Mélanie PLUSQUELEC, attachée principale d'administration, responsable de la gestion administrative et financière – direction des ressources humaines ;
- ⇒ Monsieur Mathieu HEDIER-SIKSIK, attaché d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences (à compter du 1er juillet 2025)
- ⇒ Madame Manon FAUCHEUX, attachée d'administration, conseillère juridique en ressources humaines ;
- ⇒ Madame Nina RICHARD, contractuelle, chargée du pilotage RH et de la masse salariale
- ⇒ Monsieur Guillaume DESCHAMPS, directeur fonctionnel du 2<sup>e</sup> groupe, directeur des missions éducatives ;
- ⇒ Madame Soizick MASSE-POLLET, Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières
- ⇒ Madame Christel ALLAINGUILLAUME responsable administratif et financier

**Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée aux directeurs territoriaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions et compétences pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse mentionnées ci-dessous :

- ⇒ la signature des commandes dans la limite d'un montant de huit mille euros TTC à l'exclusion des baux et des subventions ;
- ⇒ l'établissement des certificats administratifs nécessaires à certains mandatements ;
- ⇒ la signature des bordereaux de reconstitutions de régie ;
- ⇒ La nomination des sous-régisseurs
- ⇒ la signature des relevés d'opérations d'achat par carte achat ;
- ⇒ la signature des relevés d'achat des titres de transport ;
- ⇒ la signature des bordereaux de recettes.



**Liste des directeurs territoriaux et de leurs adjoints bénéficiant de la subdélégation visée dans le présent article :**

- Monsieur Thierry CARPENTIER directeur territorial du Calvados, de la Manche et de l'Orne
- Madame Cécile LHERAULT, directrice territoriale adjointe du Calvados de la Manche et de l'Orne
- Madame Vanessa GOUSSE, directrice territoriale de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Stéphanie MULLIER directrice territoriale adjointe de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Patricia ROYER directrice territoriale du Finistère et du Morbihan
- Madame Anne-Laure MINERY, directrice territoriale adjointe du Finistère et du Morbihan
- Madame Khaddouj MOUGLI directrice territoriale de la Loire Atlantique et de la Vendée
- Monsieur Fabrice DROUELLE directeur territorial adjoint de la Loire-Atlantique et de la Vendée.
- Monsieur Benoit HERVOUET, directeur territorial du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne
- Madame Marie-Laure TENAUD, directrice territoriale adjointe du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne
- Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la Seine-Maritime et de l'Eure
- Madame Barbara SOREL directrice territoriale adjointe de la Seine-Maritime et de l'Eure

**Article 3 :**

- Il est donné subdélégation de signature :
- Au responsable immobilier technicien immobilier et correspondant immobilier de la section immobilière de la DEPAFI. (Annexe 1)
- Au responsable de la section secteur public et aux gestionnaires de la section secteur public de la DEPAFI (Annexe 1)
- Au référent SFACT, et au suppléant du référent SFACT aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au SFACT et au DPFAC (Annexe 2)
- Au responsable de la section immobilière et correspondants de la section immobilière de la DEPAFI d'agir sur le programme 362 Ecologie (Annexe 5)

**Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de l'utilisation de l'appliquetif Chorus Déplacements Temporaires :

Aux agents de la section secteur public de la DEPAFI en tant que gestionnaires contrôleur pour donner l'ordre de payer les ROP (relevée d'opérations porteur), modifier et valider les états de frais de déplacement de tous les agents affectés à la DIRPJJ Grand Ouest. (Annexe 3)



Aux directeurs de service pour saisir, modifier et valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité. (Annexe 4)

**Article 5 :**

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre du déploiement du formulaire de certification de SF sous CHORUS Formulaires pour certifier les services faits, aux personnes dont les noms sont précisés dans l'annexe 6

**Article 6 :**

La directrice interrégionale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

La présente décision entre en vigueur dès sa publication

**Article 7 :**

En application des dispositions des articles L411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou hiérarchique devant le Ministre de la justice;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes, 18 février 2026

La directrice interrégionale  
de la protection judiciaire Jeunesse par intérim

ANNEXE 1

**Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire**

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnées ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	* Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000
	DEPAFI	Pierre Le GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Giuseppe INTILI	Contrôleur interne financier	2 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire	2000

## ANNEXE 2

### Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée au référent SFACT, et au suppléant du référent SFACT aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au SFACT et au DPFAc

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
	DEPAFI-SP	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière
Direction Interrégionale	DEPAFI-SP	David BOSSIERES	Référent SFACT
	DEPAFI-SP	Thomas BACON	Référent gestionnaire budgétaire
	DEPAFI-SP	Eric FREMONT	Référent SFACT suppléant
	DEPAFI-IMMO	Catherine MONVOISIN	Référent immobilier
	DEPAFI-IMMO	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI-IMMOI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI-SAH	Stéphanie BAUCHE	Responsable SAH
	DEPAFI-SAH	Karine Kerlogot	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Philippe Le MAIRE	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Flavien GAUTTIER	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Sibylle JOUENNE	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Valérie RUELLAN	Gestionnaire SAH

### ANNEXE 3

#### Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre du contrôle des frais de déplacements et ROP (contrôle des imputations budgétaires, des pièces justificatives ...) dans l'applicatif Chorus Déplacements Temporaires aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences mentionnées ci-dessous :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
	DEPAFI	Eric FREMONT	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Vincent BARBIER	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire

ANNEXE 4

**Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire**

Subdélégation de signature est donnée pour valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité dont les noms suivent

<b>Service</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Direction territoriale Calvados-Manche et Orne	M Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service
EPEi de Caen	Mme Laurène ORTOLLAND	Directrice de Service
STEMO DE L'Orne	Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service
STEMO de la Manche	Mme Aurélie VAUDREVILLE	Directrice de Service
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO La Roche sur Yon – Saint-Nazaire	Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service
STEMO de Nantes	Mme Ingrid BENARD	Directrice de Service
STeI de Rezé	Mme Karine MARTINET	Directrice de Service
EPE Nantes	Mme Sandra AGUENIHANAI	Directrice de Service
SE EPM d'Orvault	Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service
Direction territoriale Maine et Loire- Mayenne et Sarthe	Mme Aurore GUIVARCH	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO Anjou Maine	Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service

STEMOI de la Sarthe	Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service
EPE Anjou Maine	M Said BELGANA	Directeur de Service
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d’Armor	Mme Marie LAURENT	Responsable de l’Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rennes – Saint-Jacques de la Lande	M. Benoit ROCHEE	Directeur de Service
STEMO Armorique	Mme Mélanie AUGUSTO	Directeur de Service
EPEI de Rennes	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service
Direction territoriale Finistère-Morbihan	Marie-Sophie LAPOUS	Responsable de l’Appui au Pilotage Territorial
STEMO Brest - Quimper	Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service
EPE de Quimper	M. Stéphane GUILLERM	Directeur de service
STEMO de Vannes - Lorient	Mme Françoise SANHA	Directrice de Service
EPEI Lorient	Mme Christine HUIBAN	Directrice de service
Direction territoriale Seine-Maritime – Eure	Mme Sylvie TISNE A compter du 1 <sup>er</sup> février 2026	Responsable à l’Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rouen - Dieppe	M. Jimmy ANNET	Directeur de Service
STEMO Le Havre	Mme Emma BERENGER	Directrice de Service
EPEi de Rouen	Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service
STEMO d’Evreux	Mme Fairouz GACHI	Directrice de Service
EPE d’Evreux	M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service

## ANNEXE 5

### Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0362-Ecologie aux agents dont la liste suit dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnées ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI	Soizick MASSE-POLLET	DEPAFI	illimité
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000

## ANNEXE 6

### Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Dans le cadre du déploiement du formulaire de certification de SF sous CHORUS Formulaires, il est donné délégation de signature pour certifier les services faits, aux personnes dont les noms suivent :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
DIRPJJ-GO	Service RH	Mélanie ROQUES	Directrice ressources humaines
	Service RH	Mathieu HEDIER SIKSIK	Responsable de la gestion des parcours et des compétences
	DEPAFI	Soizick MASSE-POLLET	Directrice de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et

	DEPAFI	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière
	DEPAFI	Pierre LE GUENNEC	Responsable service informatique
	DEPAFI	Vincent BARBIER	Gestionnaire informatique
	DEPAFI	Giuseppe INTILI	Contrôleur interne financier
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Gestionnaire Immobilier
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire
	DEPAFI	David BOSSIERES	Gestionnaire
	DEPAFI	Eric FREMONT	Gestionnaire
Direction territoriale Calvados Manche - Orne	DT	M Thierry CARPENTIER	DT
	DT	Mme Cécile LHERAULT	DTA
	DT	M. Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
	DT	Mme Vanessa FERDOILLE	Gestionnaire
STEMO DE CAEN	STEMO Caen	Mme Christelle LABAURIE Mme Christelle COTREL à compter du 2 mars 2026	Directrice de Service
	UEMO CAEN 1		Responsable d'Unité Educative
	UEMO CAEN 2	M Jean-Mathieu BANTAS	Responsable d'Unité Educative
EPEI DE CAEN	EPEI Caen	Mme Lauren ORTOLLAND	Directrice de Service
	UEAJ d'HEROUVILLE	Mme Christelle GRATIEN	Responsable d'Unité Educative

	UEHC CAEN	M Jean-Charles MESLIER	Responsable d'Unité Educative
	UEHD CAEN	M. Azouz ACHOUCHI	Responsable d'Unité Educative
STEMO DE L'ORNE		Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service
	UJMO ALENCON EST	M. Yoann TOURGIS	Responsable d'Unité Educative
	UJMO ALENCON OUEST	M Frédéric GAUTIER	Responsable d'Unité Educative
STEMO DE LA MANCHE		Mme Aurélie VAUDREVILLE	Directrice de Service
	UJMO de CHERBOURG	M Richard CORNILLE	Responsable d'Unité Educative
	UJMO de COUTANCES		Responsable d'Unité Educative

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	DT	Mme Khaddouj MOUGLI	Directrice Territoriale
		M. Fabrice DROUELLE	Directeur Territorial Adjoint
		Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO LA ROCHE-SUR-YON - ST-NAZAIRE		Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service
	UEMO LA ROCHE SUR YON	M. Patrice SACEDA	Responsable d'Unité Educative
	UEMO ST NAZAIRE	Mme Anne LE BERT	Responsable d'Unité Educative
STEMO de NANTES		Mme Ingrid BENARD	Directrice de Service
	UEMO NANTES 1	M. Célestin CARON	Responsable d'Unité Educative
	UEMO NANTES 2	Mme Virginie DELESSE	Responsable d'Unité Educative
	UEMO NANTES 3	Mme Isabelle BOCQUIER	Responsable d'Unité Educative
STeI de REZE		Mme Karine MARTINET	Directrice de Service
	UEAJ	M. José GUILLON	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ		Responsable d'Unité Educative
EPE NANTES		Mme Sandra AGUENIHANAÏ	Directrice de Service
	UEHC LA ROCHE SUR YON	M Mathias GREFFE assure l'intérim	Responsable d'Unité Educative
	UEHD TERRITORIALE	M Fabrice DELAGE	Responsable d'Unité Educative
SE EPM Orvault		Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service
	SE EPM Orvault	Mme Séverine DURET	Responsable d'Unité Educative
		M. Vincent CORNUAULT	Responsable d'Unité Educative
		M. David BESSON	Responsable d'Unité Educative



Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Maine et Loire Sarthe - Mayenne	DT	M. Benoit HERVOUET	Directeur Territorial
		Mme Marie-Laure TENAUD	Directrice territoriale adjointe
		Mme Aurore GUIVARCH	Responsable d'appui au pilotage territorial
		M. Damien GUASP Mme Mériem LHAJRI	Gestionnaire Gestionnaire
STEMO ANJOU MAINE		Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service
	UEMO ANJOU OUEST	Mme Christelle JOUIN	Responsable d'Unité Educative
	UEMO ANJOU EST	M. Franck PETIT	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ ANGERS	M. Jean-Luc FORTIN	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LAVAL	Mme Peggy ADAM	Responsable d'Unité Educative
STEMOI Sarthe		Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service
	UEMO LE MANS	Mme Brigitta ASSEF GIOVANNELI	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LE MANS SUD	M. Clément JAMOIS	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ LE MANS	M Salah MOUMNI	Responsable d'Unité Educative
EPE ANJOU MAINE		M. Said BELGANA	Directeur de Service
	UEHC LES PONTS DE CE	Mme Marie BASTIDE	Responsable d'Unité Educative
	UEHD LE MANS	Mme Lorelei KROLIKOWSKI	Responsable d'Unité Educative

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	DT	Mme Vanessa GOUSSE	Directrice Territoriale
		Mme Stéphanie MULLIER	Directrice Territoriale Adjointe
		Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO RENNES		M. Benoit ROCHEE	Directeur de Service
	UEMO RENNES Sud	Mme Laurence PELERIN	Responsable d'Unité Educative
	UEMO RENNES	M. Alain GUENE	Responsable d'Unité Educative
	UEMO RENNES Est	Mme Corinne PIOT	Responsable d'Unité Educative
STEMO ARMORIQUE		Mme Mélanie AUGUSTO	Directrice de Service
	UEMO SAINT- BRIEUC	Mme Annaïck BURBAN	Responsable d'Unité Educative missionnée
	UEMO SAINT- MALO	M Maxime DENOT	Responsable d'Unité Educative
	UEMO GUINGAMP	Véronique MAHIEU-MUSART	Responsable d'Unité Educative
EPEI RENNES	UEHC RENNES	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service
	UEHC RENNES mission HD	M. Guillaume ETESSE	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ RENNES	Mme Marina DUAULT	Responsable d'Unité Educative
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Finistère - Morbihan	DT	Mme Patricia ROYER	Directrice Territoriale
		Mme Anne-Laure MINERY	Directrice Territoriale Adjointe
		Mme Marie-Sophie LAPOUS	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
		Mme Aude MOUTINHO	Gestionnaire
STEMO BREST- QUIMPER		Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service
	UEMO BREST		Responsable d'Unité Educative
	UEMO QUIMPER	Mme Sakina DOU	Responsable d'Unité Educative



STEMOI VANNES- LORIENT		Mme Françoise SANHA	Directrice de Service
	UEMO VANNES	Mme Myriam CARIMALO	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LORIENT	Mme Caroline CHAMBY (par intérim)	Responsable d'Unité Educative
EPEi de LORIENT		Mme Christine HUIBAN	Directrice de Service
	UEHC de LORIENT	M Sébastien DELAGE	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ de LORIENT	Mme Elodie AMORIM DANTAS	Responsable d'Unité Educative
EPE de QUIMPER		M. Stéphane GUILLERM	Directeur de Service
	UE-CER COMBRIT		Responsable d'Unité Educative
	UEHD de QUIMPER	Mme Marysa LEGUEN	Responsable d'Unité Educative
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Direction territoriale Seine-Maritime - Eure	DT	M Laurent PINLOCHE	Directeur Territorial
		Mme Barbara SOREL	Directrice Territoriale Adjointe
		Mme Sylvie TISNE A compter du 1 <sup>er</sup> février 2026	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
		Mme Pierrette ALLORY	Gestionnaire
STEMO de ROUEN - DIEPPE		M. Jimmy ANNET	Directeur de Service
	UEMO ROUEN NORD	Mme Carine TUAL	Responsable d'Unité Educative
	UEMO ROUEN SUD	M. Gérald LAMOUR	Responsable d'Unité Educative
	UEMO de DIEPPE	M. Fethi GHALEM	Responsable d'Unité Educative
STEMO LE HAVRE		Mme Emma BERENGER	Directrice de Service
	UEMO LE HAVRE NORD	Monsieur Said MEBARKI	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LE HAVRE SUD	M. Yann TROUPLIN	Responsable d'Unité Educative
EPEi de ROUEN		Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service
	UEHC de ROUEN	Mme Béatrice ALLIRAND	Responsable d'Unité Educative



	UEHDr de ROUEN	Mme Anne GEORGE	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ de Rouen	Mme Charlotte ANGONIN	Responsable d'Unité Educative
STEMO Evreux		Madame Fairouz GACHI	Directrice de Service
	UEMO EVREUX	Mme Samia EL MATFAR en CLM – RUE MISSIONNE Guillaume MATHOUX	Responsable d'Unité Educative
	UEMO VAL de REUIL	M. Nicolas PERZO-PIEL	Responsable d'Unité Educative
EPE EVREUX		M. Félix TCHANGO	Directeur de Service
	UEHC EVREUX	Mme GOUAY	Responsable d'Unité Educative
	UE CER EVREUX	M. Abdelhakim RAHMOUN	Responsable d'Unité Educative

Les Directions régionales de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-02-27-00002

Arrêté modifiant la composition du comité  
paritaire régional de l'Agence nationale des  
conditions  
de travail (ANACT) en Bretagne



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'Économie,  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

**ARRÊTÉ**

**modifiant la composition du comité paritaire régional de l'Agence nationale des conditions de travail (ANACT) en Bretagne**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'article 38 de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en santé au travail ;

Vu le Code du travail et notamment ses articles L.4642-1 à L.4642-3 puis R.4642-1 à R.4642-10 ;

Vu les désignations effectuées par les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales de salariés représentées au sein du comité paritaire régional ;

Vu l'arrêté fixant la composition du comité paritaire régional de l'Agence nationale des conditions de travail (ANACT) en Bretagne, du 27 janvier 2026 et publié au recueil des actes administratifs le 27 janvier 2026 ;

Vu les nouvelles désignations effectuées par la CGT Bretagne, le MEDEF Bretagne et l'U2P Bretagne ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 27 janvier 2026 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Le comité paritaire régional (CPR) de la région Bretagne institué en application de l'article R4642-2 du Code du travail est composé comme suit :

**Pour le collège des organisations syndicales de salariés :**

- **Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :**

Titulaires : Madame Sabine POCHARD  
Monsieur Frédéric HUON  
Suppléants : Madame Katia FOLLIGNE  
Monsieur Yves FORMENTIN MORY

- **Pour la Confédération générale du travail (CGT) :**

Titulaires : Madame Florence CORRIN  
Monsieur Mathieu NICOL  
Suppléants : Madame Christelle DUMONT – GUHUR  
Monsieur Philippe Le FLOCH

- **Pour la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :**  
Titulaire : Madame Corinne LEMOUSSU  
Suppléant : Monsieur Thierry MARJOUX
- **Pour la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :**  
Titulaire : Madame Agnès DROMARD  
Suppléant : Monsieur Yannick LE MOEL
- **Pour la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :**  
Titulaire : Madame Stéphanie CHEVAL  
Suppléante : Monsieur Christophe NYS

**Pour le collège des organisations professionnelles d'employeurs :**

- **Pour le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :**  
Titulaires : Madame Sylvie CHENAIS  
Madame Annie RAULT  
Madame Lydia VILLEFEU  
Monsieur Stéphane LAMBERT  
Suppléants : Monsieur Jean Yves LEBRETON  
Monsieur Frédéric DUVAL  
Madame Françoise NGUYEN  
Monsieur Yoann LE BRAS
- **Pour la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :**  
Titulaires : Monsieur Yssa DIARA  
Monsieur Vincent DELFINO  
Suppléantes : Madame Nathalie BOULARD  
Madame Anne Sophie TETE
- **Pour l'Union des entreprises de proximité (U2P) :**  
Titulaire : Madame Marina BARBIER  
Suppléant : *En cours de désignation*

**Article 3 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté fixant la composition du comité paritaire régional de l'Agence nationale des conditions de travail (ANACT) en Bretagne, signé le 27 janvier 2026 et publié au recueil des actes administratifs le 27 janvier 2026.

**Article 4 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27 février 2026

P/Le Préfet,  
La directrice régionale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et  
des solidarités

  
Véronique DESCACQ